

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement									
11/03/2016		F01116P0042									
11/00/2010											
1. Intitulé du projet											
Dusiet de construction dive établicaces	et de ceire de cuite et de réedentation à Franc	(05)									
Projet de construction d'un établisseme	nt de soins de suite et de réadaptation à Enne	ery (95).									
2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire											
<u> </u>											
2.1 Personne physique											
Nom	Prénom										
2.2 Personne morale											
Dénomination ou raison sociale	MF ENNERY 95										
Nom, prénom et qualité de la personne											

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

Olivier LOPES - Directeur urbanisme et montage d'opérations

Forme juridique SAS

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés. La SHON totale du projet est de 11 681 m² et la surface de plancher totale de 10 933 m². La commune de Ennery possède un PLU qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

8 | 0 | 8 | | 4 | 1 | 5 | | 9 | 9 | 6 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |

4.1 Nature du projet

RCS / SIRET

habilitée à représenter la personne morale

Le projet consiste à reconstruire un établissement de soin de suite et de réadaptation (SSR) sur le site de l'ancien EHPAD d'Ennery. Les bâtiments existants ont été fermés et les équipement de soin (dont l'EHPAD) ont été déménagés dans des bâtiments neufs construits en 2011 sur le même site, immédiatement à l'ouest du présent projet. Il comporte la démolition des bâtiments existants et la reconstruction de bâtiments neufs.

4.2 Objectifs du projet

L'unité de soins de suite et de réadaptation (SSR) est un établissement qui a pour mission de dispenser des soins de réhabilitation et de réadaptation. L'activité de SSR a pour objet de prévenir ou de réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques ou sociales des déficiences et des limitations de capacité des patients et de promouvoir leur réadaptation et leur réinsertion.

Ce projet de reconstruction a pour objectif de rationaliser l'actuel SSR réparti sur 5 bâtiments différents sur le site. Le futur SSR représente une Surface Plancher de 10 933 m². Il aura une capacité de 150 lits. Cet établissement comportera un service gériatrie et un service digestifs métaboliques et endocriniens.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation de ce projet comprend :

- la démolition et l'évacuation des matériaux de l'ensemble des bâtiments existants, comprenant : 4 pavillons, le bâtiment au Nord en forme de faucille (chaufferie et cuisine), deux bâtiments au nord-est du site, le long de la route de Livilliers.
- la construction du bâtiment principal de l'établissement de soins sur 3 niveaux (sous-sol, rez de chaussé, R+1), communiquant avec l'EHPAD mitoyen au niveaux sous-sol et RDC.
- la réalisation d'un parking au niveau de l'entrée située au nord du site.

Les travaux sont prévus sur une durée de 26 mois à partir de janvier 2017, selon le planning prévisionnel suivant :

- démolition des 4 pavillons : 3 mois
- construction du bâtiment principal du SSR : 20 mois
- démolition du bâtiment "faucille" : 2 mois
- réalisation du parking : 1 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet de centre de soins aura une capacité de 150 lits.

Il comportera également :

- Un plateau technique doté de tous les équipements et aménagements indispensables, garantira à nos patients des séances de rééducation efficaces en vue d'un retour au domicile. Ainsi, les différentes salles de kinésithérapie, d'ergothérapie, de balnéothérapie sont équipées de manière à prendre en charge nos patients de manière optimale.
- Un hôpital de jour qui accueillera ses patients durant une matinée, un après-midi voire une journée complète, afin de réaliser des soins ou examens qui nécessitent la proximité d'un plateau technique, sans pour autant devoir être hospitalisés plusieurs jours, dans le cadre de maladies chroniques le plus souvent.
- Des espaces de restauration et détente, et des espaces extérieurs paysagers, adaptés aux différents degrés de handicap, au besoin d'intimité, mais aussi de rencontres. Au cœur du projet, le grand parc arboré est également destiné à la promenade et à l'accueil des visiteurs.

L'accès à l'établissement ne se fera plus par l'avenue Gaston de Lévis mais par la route de Livilliers. Ceci permettra de préserver le parc arboré en supprimant la circulation sur ce parc. Le stationnement se fera sur le parking prévu à l'entrée du site.

Travaux appartenant à la liste du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'Environnement, rubrique 36° 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur Surface terrain: Surface Plancher: Hauteur toiture (R+1): Niveau sous-sol: 15 000 m² 10 933 m² Hauteur toiture (R+1): Niveau sous-sol: Coordonnées géographiques¹ Long2 ° 06. '22 " _ Lat49 ° 04. '49. " _ Point de départ : Point de départ : Point d'arrivée : Long ° ' ' " Lat ° ' ' " _ Long ° ' ' " Lat ° ' ' " _ Communes fraversées : Communes fraversées : Communes fraversées : 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X Non 4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-il été autorisé ? 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non X	4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Urbanisme: Dépôt d'une demande de permis de démolir des anciens bâtiments de l'EHPAD le 22/01/2016 et d'une demande de permis de construire en avril 2016, auprès du service de l'urbanisme de la mairie de Ennery Étude d'impact selon l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement: demande d'examen au cas par cas (rubrique 36°)								
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur Surface terrain: Surface Plancher: Hauteur toiture (R+1): Niveau sous-sol: 10 933 m² +10.71 m -3.05 m 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Clinique d'Ennery avenue Gaston de Lévis 95300 ENNERY Point de départ: Long. ° ' " Lat. 49 ° 0.4 ' 49 " " Point de départ: Long. ° ' " Lat. ° ' " " Lot. ° ' " " Communes fraversées: 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact? Oui Non	4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli								
Surface terrain: Surface Plancher: Hauteur toiture (R+1): Niveau sous-sol: 15 000 m² 10 933 m² H10.71 m H10.71 m -3.05 m 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Clinique d'Ennery avenue Gaston de Lévis 95300 ENNERY Point de départ: Point d'arrivée: Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ` _ Lat ` _ Lat ` _ Lat Lat °	Travaux apparteriant a la liste du table	eau aillieke a raiticle ik 122-2 du	Code de l'El	Wildinemen	t, rubrique t	,0			
Surface terrain: Surface Plancher: Hauteur toiture (R+1): Niveau sous-sol: 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Clinique d'Ennery avenue Gaston de Lévis 95300 ENNERY Point d'arrivée: Communes traversées: 15 000 m² 10 933 m² +10.71 m -3.05 m Long2 ° 06. '22 " Lat49 ° 04. '49. " Long0 ' _ ' _ " Lat0 ' _ ' _ " Long0 ' ' _ " Lat0 ' ' _ " Communes traversées: 4.7 S'agit-II d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? A.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-ii fait l'objet d'une étude d'impact? Oui Non X 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-ii été autorisé?			e l'opération -	préciser les u		ure utilisées			
Surface Plancher: Hauteur toiture (R+1): Niveau sous-sol: 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Clinique d'Ennery avenue Gaston de Lévis 95300 ENNERY Point de départ: Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Communes traversées: 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui X Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact? Non X 1.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé?	Grandeur	s caractéristiques			Valeur				
Adresse et commune(s) d'implantation Clinique d'Ennery avenue Gaston de Lévis 95300 ENNERY Point d'arrivée: Communes traversées: 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui X Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact? Oui Longoi Latoi " Latoi " Latoi " " A.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé?	Surface Plancher : Hauteur toiture (R+1) :			10 933 +10.71	m ²				
Clinique d'Ennery avenue Gaston de Lévis 95300 ENNERY Point de départ : Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ "	4.6 Localisation du projet					,			
Clinique d'Ennery avenue Gaston de Lévis 95300 ENNERY Point de départ: Point d'arrivée: Long ° ' " Lat ° ' " Long ° ' " Lat ° ' " Communes traversées: 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact? Oui Non X Non A.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé?		Coordonnées géographiques ¹	Long. 2°0)6_	Lat . 49 ° 0	4'49"			
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non X 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?	avenue Gaston de Lévis	Point de départ : Point d'arrivée :	Long ° _	_'_"_	Lat ° _	_'_"_			
Si oui, de quels projets se compose le programme ?									

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est situé sur le site de la clinique d'Ennery (parcelle cadastrale 375). Actuellement le site comporte les anciens bâtiments de l'établissement de soin, qui ont été fermés. Il est entouré d'un parc arboré (bois de Hayettes).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui X Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Ennery. Règlement révisé le 21/09/2007

Le projet situé en zone UF, zone d'équipements publics ou d'intérêt collectif, et plus particulièrement dans la zone UFa, maison de retraite et clinique, bénéficiant de dispositions particulières.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui	Non	Χ	

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		X	1 ZNIEFF dans un rayon de 5km autour du projet : ZNIEFF de type I "Vallée de Cléry et ravine des Molues" (95211001), située à plus d'1 km au sud-est. Pas d'arrêté de protection de biotope à proximité La carte de localisation du projet par rapport aux milieux naturels est jointe en Annexe 6.
en zone de montagne ?		x	
sur le territoire d'une commune littorale ?		x	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	X		Le projet, et l'ensemble de la commune d'Ennery, se situent dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Véxin français. La carte de localisation du projet par rapport aux milieux naturels est jointe en annexe 6.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		Le Conseil Départemental du Val d'Oise a approuvé son Plan de Prévention du Bruit sur Routes Départementales, le 22 mars 2013. La commune d'Ennery ne dispose pas d'un plan de prévention du bruit spécifique

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	La commune de Ennery ne présente pas de ZPPAUP selon la DRIEE IDF et le projet n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un centre ancien.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		Présence d'un plan d'eau d'une surface inférieure à 0,1 ha, à environ 50m au sud-ouest du site. Toutefois ce plan d'eau est un bassin artificiel bétonné, qui ne présente pas les caractéristiques d'une zone humide (cf photographies en Annexe 3).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	La commune de Ennery est soumise aux risques inondation et mouvement de terrain, mais ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé. - Retrait et gonflement d'argiles : projet en zone d'aléa faible - Inondation : projet hors zone inondable Aucun plan de prévention des risques technologiques n'est prescrit sur la commune.
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	D'après la base de données Basol, il n'y a pas de site ou sols pollués recensés sur la commune d'Ennery.
dans une zone de répartition des eaux ?		x	Le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?	X		D'après le plan des servitudes d'utilité publiques sur la commune d'Ennery, le projet se situe dans le périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine : Puits Ennery les Poiriers. La carte de localisation du projet par rapport aux servitudes d'utilité publique est jointe en Annexe 7.
dans un site inscrit ou classé ?	X		Le projet, et l'ensemble de la commune d'Ennery, se situent dans le périmètre du site inscrit "Corne Nord-Est du Vexin français" qui sétend sur 934 ha (Arrêté du 12 novembre 1998).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	D'après la base de données de la DRIEE IDF, il n'y a aucun site Natura 2000 dans un rayon de 5 km autour du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	X		Le projet se situe dans le périmètre de protection de 3 Monuments historiques classés (cf carte en annexe 7): - Château d'Ennery, son parc, son pigeonnier et ses communs (arrêté du 13 juin 1942), situé à une centaine de mètres à l'ouest du projet - Croix de l'ancien cimetière (arrêté du 15 février 1977) - Eglise St Aubin (arrêté du 19 janvier 1911)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	Le projet n'est pas de nature à engendrer des prélèvements d'eau
Pagaga wa ag	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	Le projet n'est pas de nature à modifier les écoulements sous-terrains
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	X		La démolition des bâtiments existants générera un volume important de déblais et déchets qui seront évacués en filières agréées. La construction du sous-sol/vide sanitaire du bâtiment principal nécessitera l'excavation de terres sur une profondeur maximum de 3.5m. Ces matériaux seront évacués vers des centres de recyclage.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		x	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		x	Le projet est situé sur un site déjà aménagé et ne comporte pas d'extension sur des parcelles naturelles. La zone d'étude ne présente pas d'enjeu écologique particulier ; le projet n'aura donc pas d'impact sur la biodiversité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Le projet est situé dans le périmètre du Parc naturel régional du Vexin français et du site inscrit du même nom. Il est également situé dans le périmètre de protection rapproché d'un captage AEP. Le projet consiste à démolir et reconstruire des bâtiments au même emplacement, sur le site aménagé d'un établissement de soin existant. Il n'empiétera pas sur des zones naturelles. Il ne prévoit pas en phase travaux et d'exploitation de rejets, susceptibles d'impacter la qualité des eaux de la nappe utilisées pour l'adduction en eau potable de la commune (à une profondeur d'environ 50m). Le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les sites sensibles identifés.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet a une emprise au sol restreinte, situé entièrement sur le site de la clinique d'Ennery. Il ne prévoit aucun aménagement sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		La zone d'étude est concernée par les risques naturels suivants : - Retrait et gonflement d'argiles : projet en zone d'aléa faible - Inondation : projet hors zone inondable
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	Le projet n'engendrera pas d'effets dommageables sur la santé humaine des populations les plus proches et n'est pas concerné par des risques sanitaires
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	Le projet, dans la phase de réalisation des travaux, générera des nuisances sonores principalement liées à la présence d'engins de chantier et à la démolition des bâtiments existants. Le chantier se situe sur le site d'un établissement de santé, donc en zone sensible. Il n'y a pas d'autres habitations à proximité immédiate. Des mesures seront mises en place pour limiter les nuisances sonores, comme par exemple la mise en place de barrières anti bruit autour du chantier. L'accès au chantier sera différent de celui à l'EHPAD afin de limiter les nuisances. Les travaux auront un impact temporaire et limité vis-à-vis des résidents de l'EHPAD. Il n'y aura pas d'impact sur le bruit en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Le projet n'entraînera pas, en phases de travaux et d'exploitation, de nuisance olfactive significative.
	Engendre-t-il des vibrations? Est-il concerné par des vibrations?	X	x	Les travaux de démolition et de reconstruction sont susceptibles d'engendrer des vibrations (circulation des engins, démolition, terrassement). Ces nuisances seront limitées dans le temps et localisées. Etant donné que le chantier se situe sur le site d'un établissement de santé, des mesures seront mises en place pour limiter ces nuisances.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		x	Le projet n'engendrera pas, en phase de travaux et d'exploitation, d'émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		x	La phase de travaux pourra générer des émissions de poussières, liées aux phases de démolition et de terrassements, et de gaz d'échappement des engins. Ces nuisances seront de courte durée, localisées et de faible ampleur. En phase d'exploitation, le projet prévoit de remplacer la chaufferie existante par une chaudière à gaz pour alimenter l'ensemble du site, qui générera des rejets de CO2 et NOx. L'impact sur la qualité de l'air sera négligeable en phase travaux et en phase d'exploitation par rapport à l'existant.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Le fonctionnement de la clinique de soins de suite engendrera les rejets hydrauliques suivants : - les rejets d'eaux domestiques liés aux activités humaines qui seront rejetées dans le réseau d'assainissement collectif - les eaux pluviales récoltées sur le parking et les toits du bâtiment qui feront l'objet d'une étude hydraulique à venir
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x		Avant les travaux, un diagnostic amiante et plomb a été ou sera réalisé sur les bâtiments à démolir. La présence d'amiante a été détectée dans les 4 pavillons. Les déchets de démolition seront traités conformément à la réglementation. Un diagnostic de sol sera effectué sur les zones à terrasser afin de caractériser ces matériaux et définir la filière d'élimination adaptée. En phase d'exploitation, la gestion des déchets de l'établissement de soin suivra le protocole existant (activité déjà existante sur le site).
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		x	Le projet est situé dans le périmètre de protection de 3 monuments historiques classés. L'Architecte des Batiments de France sera donc consulté et les aménagements respecteront les prescriptions qui seront émises afin de ne pas porter atteinte au patrimoine.
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	Le projet s'intègre sur le site de la clinique d'Ennery. Il n'entraînera pas de modification des activités humaines alentours.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :							
Aucun projet connu susceptible d'entraîner des effets cumulés avec le présent projet n'a été instruit par les services de l'Etat (DRIEE lle de France, CGEDD).							
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :							
7. Auto-évaluation (facultatif)							

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à construire un établissement de soin de suite et de réadaptation (SSR) d'une capacité d'accueil de 150 lits, sur le site de l'ancien EHPAD d'Ennery. Les anciens bâtiments de l'EHPAD ont été fermés et vont être démolis. Le futur SSR sera implanté à la place des anciens bâtiments.

Le projet ne justifie pas une étude d'impact pour les raisons suivantes :

- La zone d'emprise du projet, déjà construite et dédiée aux activités de soin (maison de retraite et clinique), présente des enjeux écologiques faibles. Elle n'empiète pas sur l'espace boisé classé du parc du Chateau.
- La conception du projet tiendra compte des diagnostics de pollution qui seront réalisés (sols, bâtiments à démolir).
- Les prescriptions de l'ABF seront respectées et des mesures d'intégration paysagères du projet sont prévues.
- Les incidences se limiteront à la phase travaux (nuisances sonores, vibrations et émissions de poussières), et seront donc localisées et temporaires. Aucun impact sur l'environnement, les populations riveraines et le patrimoine n'est attendu en phase d'exploitation.
- La surface construite est légèrement supérieure à 10 000 m².

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet						
Annexe 6 : Carte des enjeux environnementaux						
Annexe 7 : Carte des servitudes d'utilité publique						

	-			STREET, SQUARE, SQUARE	NAME OF STREET			SECOND AND DESCRIPTION OF THE PERSON OF THE
DEC. 4800	- N.V.	STATA	- 44	7-3000	-	1 - 1 T a	Lalat	
ACC 182		100		ent				Nº 4 B

Je certifie sur l'honneur	l'exactitude des renseignements ci-dessus
---------------------------	---

X

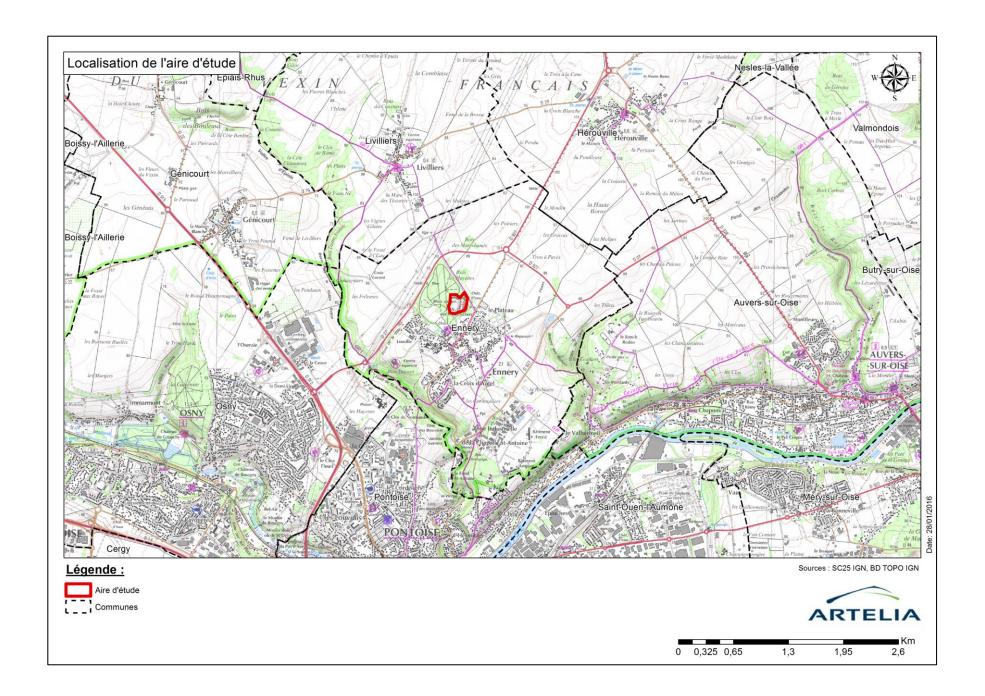
Fait à

VERTON

le,

08/03/2016

Signature





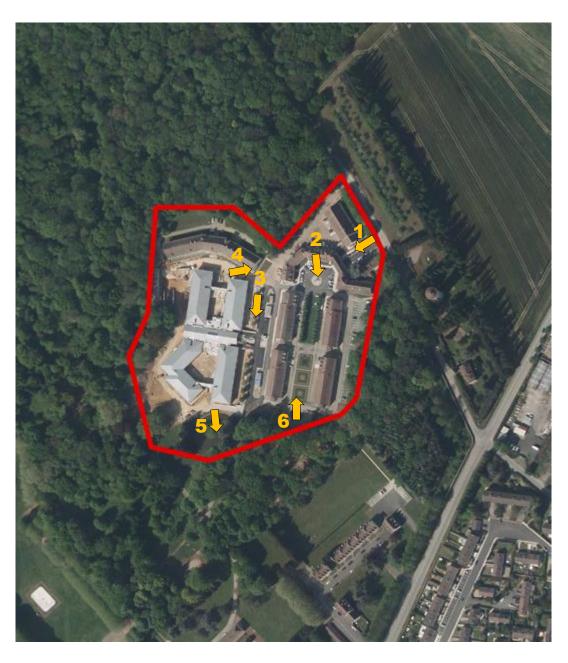
Légende :



Sources : ORTHO HR IGN, BD TOPO IGN



				Kr
0	0,03750,075	0,15	0,225	0,3



Localisation des prises de vues



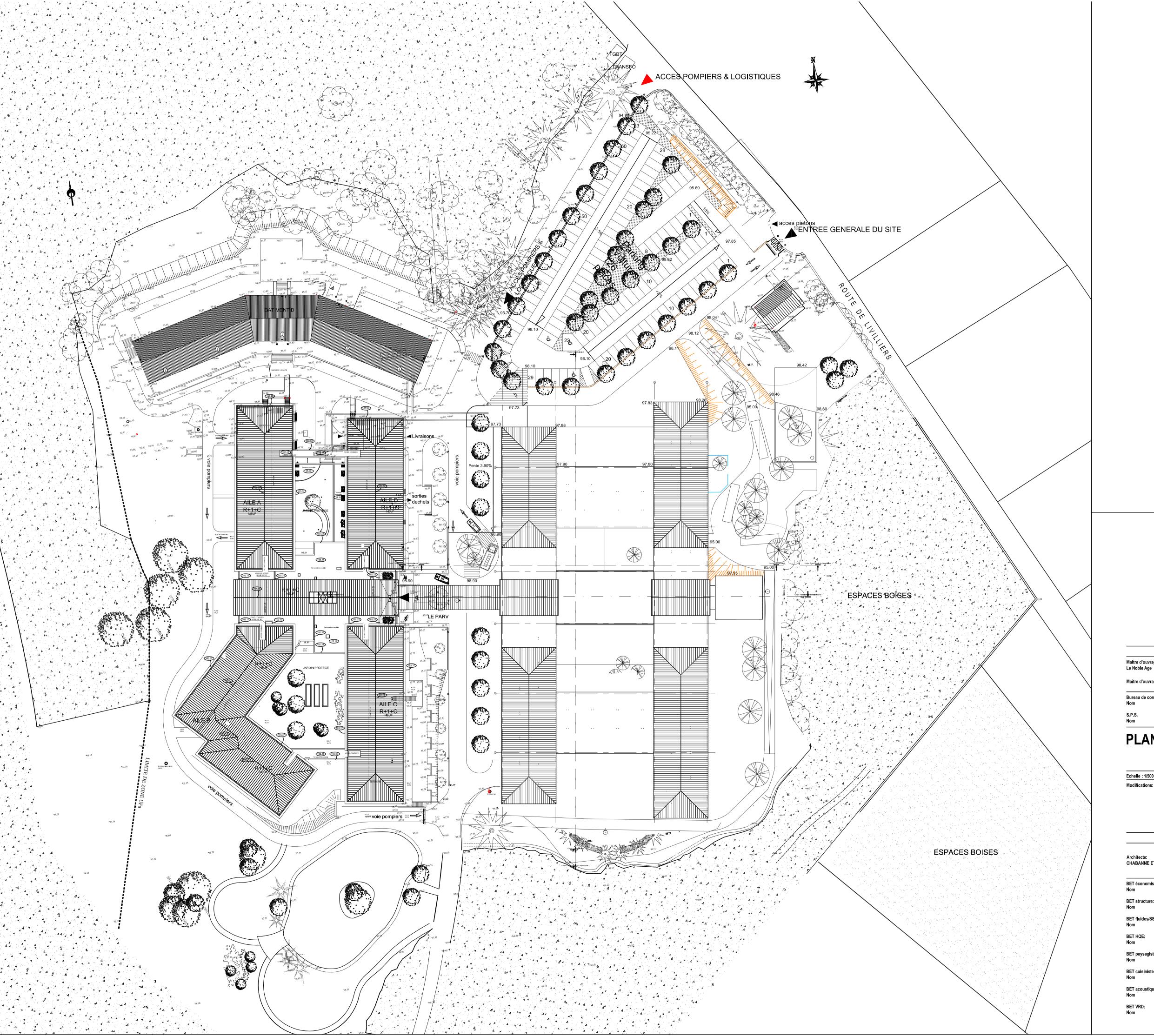














LE NOBLE AGE CONSTRUCTION D'UN SSR DME ET GERIATRIE

	MAITRISE D'OUVRAGE	
Maître d'ouvrage Le Noble Age	7, Boulevard Auguste Priou 44124 VERTOU	T / 00.00.00.00.00 F / 00.00.00.00.00 nom@nom.fr
Maître d'ouvrage assistant	adresse CP VILLE	T / 00.00,00,00.00 F / 00.00,00.00 nom@nom.fr
Bureau de contrôle Nom	adresse CP VILLE	T / 00.00.00.00.00 F / 00.00.00.00.00 nom@nom.fr
S.P.S. Nom	adresse CP VILLE	T / 00.00.00.00.00 F / 00.00.00.00.00 nom@nom.fr
PLAN DE MASS	SF.	ESO

	OI VILLE	nonighanin
LAN DE MASSE		ESQ
		1.01
le : 1/500	DATE: 18 NOVEMBRE 2015	1101
ications:		

	MAITRISE D'OEUVRE	
Architecte: CHABANNE ET ASSOCIES	6, cité de l'Ameublement 75011 PARIS	T / 01.70.37.97.38 F / 01.49.53.00.77 acastanier@chabanne-architecte.fr
BET économiste: Nom	adresse CP VILLE	T / 00.00.00,00.00 F / 00.00,00,00.00 nom@nom.fr
BET structure: Nom	adresse CP VILLE	T / 00.00.00.00.00 F / 00.00.00.00.00 nom@nom.fr
BET fluides/SSI: Nom	adresse CP VILLE	T / 00.00,00.00.00 F / 00.00,00.00 nom@nom.fr
BET HQE: Nom	adresse CP VILLE	T / 00.00.00.00.00 F / 00.00.00.00 nom@nom.fr
BET paysagiste: Nom	adresse CP VILLE	T / 00.00.00.00.00 F / 00.00.00.00 nom@nom.fr
BET cuisiniste: Nom	adresse CP VILLE	T / 00.00.00.00.00 F / 00.00.00.00.00 nom@nom.fr
BET acoustique: Nom	adresse CP VILLE	T / 00.00.00.00.00 F / 00.00.00.00.00 nom@nom.fr
BET VRD: Nom	adresse CP VILLE	T / 00.00.00.00.00 F / 00.00.00.00.00 nom@nom.fr

